



CLUB D'ENTREPRISES DES DEUX RIVES

SOIREE THEMATIQUE DU JEUDI 10 MARS 2005

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des soirées thématiques inter clubs et sous l'initiative du Club des Entreprises de Floirac et Bouliac, nous avons le plaisir de vous inviter le

JEUDI 10 MARS 2005 à 19Heures

Au CHATEAU SAINT AIGNAN

RUE SAINT AIGNAN

33450 SAINT-LOUBES

Tel 05 57 97 16 70

Pour le 2^{ème} volet débat sur le thème :

**« Licenciement d'un salarié pour motif
économique »**

Mise en œuvre de la Procédure et Pièges à éviter

Cette soirée sera animée par *Monsieur Pierre SALLES, Avocat* et se clôturera vers 20H30 par un apéritif.

Au plaisir de vous recevoir, Amicalement,
Le Bureau du Club d'Entreprises des Deux rives

Confirmez votre participation en nous faxant cette lettre

Bulletin de participation

À retourner

Au + tard le Mardi 8 MARS 2005

Par fax au 05 57 97 14 65

Madame/Monsieur

Société

Participera à la Soirée accompagné de personne(s)